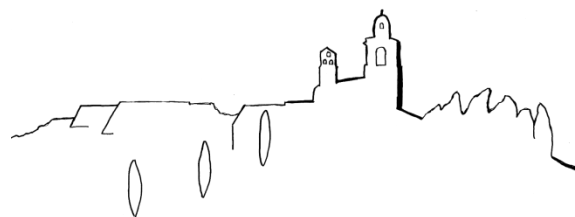


N° 15 hiver 2020



Reillanne

Bulletin d'info municipal



Sommaire

Édito - 2 -

Vie municipale - 3 à 5

Vie du village - 6 à 10

Agenda - 11

Infos pratiques - 12



Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Il y a bientôt 5 ans, en tout début de mandat nous avons créé une nouvelle version du bulletin municipal. Nous avons souhaité en conserver l'édition et l'impression en régie municipale afin d'en maîtriser les coûts et surtout de pouvoir répondre rapidement à l'actualité du village, sans attendre les délais inévitables d'un imprimeur.

Notre comité de rédaction composé d'élus et d'une secrétaire qui s'est passionnée pour la mise en page et la composition de ce bulletin, s'est attaché à vous confectionner chaque trimestre un magazine très attendu des Reillannais.

Ce sont les élu(e)s et quelques bénévoles qui en assurent la distribution dans toutes les boîtes aux lettres du village. Qu'ils en soient ici remerciés chaleureusement car sillonner les rues et chemins en plein hiver ou sous de fortes chaleurs n'est pas toujours évident.

Au fil des numéros, nous avons amélioré la forme du bulletin en y apportant la couleur tout en divisant par deux son coût grâce à la renégociation du contrat de notre imprimante et en multipliant les photos pour le rendre plus agréable. Le contenu des articles et les informations sont travaillés afin de répondre au plus près de vos attentes en collant à l'actualité du village.

Tous les trois mois, le comité de rédaction se réunit à plusieurs reprises pour la rédaction et la mise en page.

Nous sommes sensibles aux nombreux témoignages de satisfaction que nous avons reçus au fil des années. Ceux ci nous encouragent à améliorer encore le contenu et la forme de votre bulletin.

Merci encore à tous ceux qui contribuent à sa réalisation et à sa diffusion.

À l'heure du tout numérique et d'internet, il nous semble indispensable que tous les Reillannais, connectés ou pas, puissent accéder par l'écrit à l'information qu'élus et associations souhaitent communiquer et que perdure ainsi "REILLANNE, **Bulletin** d'info municipale"

Site : mairiereillanne.com

comité de rédaction

COMMENT CALCULE-T-ON LE NOMBRE D'ÉLUS AU SCRUTIN PROPORTIONNEL DE LISTE À 2 TOURS DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS ?

Dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers sont élus au scrutin proportionnel de liste à 2 tours, sans panachage et sans modification de l'ordre de présentation (art.L260 et L262 du code électoral).

Comment calcule-t-on le nombre d'élus ? Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Pour répondre à cette question, il convient d'avoir des données plus précises, retenues ci-après à titre d'exemple : 19 sièges à pourvoir – 2 listes 1 tour

Chaque liste comporte 19 noms numérotés. L'ordre de numérotation déterminera le nom des candidats élus.

Etant donné qu'il n'y a que 2 listes, la liste qui arrivera en tête obtenant obligatoirement la majorité absolue des suffrages exprimés, il n'y aura qu'un seul tour.

Inscrits : 1 200. Votants : 1 043, bulletin blancs et nuls : 14

suffrages exprimés : 1 029

donc majorité absolue : 515 voix

Liste A obtient 580 voix soit 56.36 %

Liste B obtient 449 voix soit 43.64 %

La liste A a obtenu la majorité absolue. Donc on lui attribue directement 10 sièges ($19 : 2 = 9.5$ soit 10 sièges).

Il reste 9 sièges à attribuer aux 2 listes. Cela se fait à la proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne. Ce quotient électoral se calcule en divisant les suffrages exprimés par le nombre de sièges restant à pourvoir soit $1\ 029/9 = 114,33$

Dans un premier temps, on va diviser, par le quotient électoral (ici 114.33), les voix obtenues par les 2 listes (le nombre de sièges devra être arrondi à l'entier inférieur).

Liste A $580/114.33 = 5.07$ □ 5 sièges

Liste B $449/114.33 = 3.92$ □ 3 sièges

Il reste 1 siège à attribuer et cela, selon la règle de la « plus forte moyenne ». On va diviser les voix obtenues par chacune des listes, par le nombre de sièges déjà attribués à la proportionnelle + le siège manquant.

Liste A $580/(5 + 1) = 96.6$

Liste B $449/(3 + 1) = 112.25$

La liste B obtient la plus forte moyenne ; elle remporte le dernier siège. Ce qui nous donne au final :

Liste A : $10 + 5 = 15$ sièges

Liste B : $3 + 1 = 4$ sièges



Vie municipale

UNE COMMISSION POUR CO-CONSTRUIRE L'ÉCO-QUARTIER

Comme convenu nous voulons ici vous communiquer les derniers travaux réalisés par nos partenaires concernant le projet d'éco quartier situé au Caï.

Durant trois semaines, s'est tenue l'exposition des différents scénari proposés par le cabinet d'architectes KP Topografik. Ouverte à tous dans la salle du conseil, 4 permanences d'élus ont accueilli les Reillannais qui souhaitaient s'informer et exprimer leurs interrogations et remarques.

Lors d'une de ces permanences, Philippe Chiffolleau, chargé de missions au Parc, mais aussi les artisans et entrepreneurs (Serpentine, Climaspère) ont répondu aux questions concernant leurs activités. Ces derniers ont ouvert leur porte aux résidents, voisins du futur quartier, afin de dissiper les inquiétudes.

Lors du conseil municipal du 25 février dernier, afin de retrouver les voies d'un dialogue apaisé et constructif, certains élus ont proposé de mettre en place une commission extra municipale consacrée à l'éco-quartier. Cette proposition a été retenue par l'ensemble du conseil municipal et a recueilli l'assentiment des membres présents du collectif de riverains. Cette proposition permettra de

mettre autour de la table toutes les personnes concernées :

- un groupe d'élus,
- un groupe représentant le collectif de riverains,
- un groupe représentant les personnes associées au projet (auto-constructeurs, porteurs de projets artisanaux),
- un groupe de citoyen.nes du village extérieurs au projet
- les acteurs économiques du village (commerçants, artisans, agriculteurs etc...).

Le but de cette commission est de remettre à plat ce projet d'éco-quartier, sans nier bien sûr le travail déjà fait, et en associant étroitement les citoyens à la réflexion.

Pour garantir un travail constructif, le nombre de participants sera limité à vingt personnes soit 4 par collège. Les personnes intéressées par les collèges de citoyens et d'acteurs économiques doivent s'inscrire en mairie au plus tard le 24 mars 2020, date de la première réunion constitutive de la commission au cours de laquelle aura lieu leur tirage au sort. Les réunions de cette commission seront ouvertes au public.

LAVOIR DE LA « VIEILLE FONTAINE », UN LIEU D'HISTOIRES...

Ce lieu porte le nom de vieille fontaine car il fut pendant très longtemps le point d'approvisionnement en eau du village. Il se trouve en bordure de l'ancien chemin d'accès au village. Celui qui franchissait le ravin de la Coquière dans le point bas entre le Touron et les fortifications. Après un méchant raidillon, on parvenait devant les portes à un endroit appelé la pause. On remarque plusieurs ouvrages : le premier qui est l'accès actuel au lavoir est le plus ancien. Sur le côté on découvre un petit aqueduc qui alimentait en eau d'arrosage les petits jardins situés sur l'autre rive. Le pont actuel où passe la route date du XIXème siècle. On distingue les traces d'un ouvrage plus ancien qu'il a remplacé. La partie gauche de l'édifice est la plus ancienne ; on peut encore y voir l'issue du captage d'eau, en dessous les 2 vasques taillées dans la pierre qui servaient à désaltérer bêtes et hommes.

En période de vendanges, l'alambic y était installé. On distillait la « raque » pour obtenir l'alcool servant à l'élaborations d'excellentes eaux de vie. On voit la

forme bâtie : ronde qui servait à recevoir le corps de l'instrument. L'eau de refroidissement était directement prélevée au moyen d'une conduite mobile. La remise voûtée qui possédait autrefois des portes servait à « remiser » l'alambic une fois démonté.

Le grand lavoir a été l'objet de plusieurs remaniements et modifications. On peut y voir malgré tout les 2 grands bassins : lavage en bas, rinçage en haut sans oublier les poutres de suspension du linge.

Jusque dans les années 1950, ce lieu a retentit du bruit des battoirs, celui du linge que l'on plonge, du joyeux bavardage des bugadières qui, pour oublier leurs tâches pénibles, échangeaient les dernières nouvelles ou des plaisanteries parfois coquines. Elles étaient à genou au bord du bassin bas dans des caisses de bois, avec pour seul rembourrage, un peu de paille recouverte d'un sac de jute sous les genoux.

C'est un lieu chargé de l'histoire de tous ceux qui y sont passés. Ce lieu presque oublié qui fera penser à la joie mais aussi à la dureté de la vie d'autrefois.



Vie municipale

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Mardi 3 décembre 2019

● Demande subvention DETR 2020 pour l'acquisition d'un véhicule pour le service technique et adoption du plan de financement :

Dépenses : 20 004.75 € HT

Recettes : Etat DETR (70%) 14 003.33 €

Autofinancement (30%) : 6 001.42 € HT

● Demande subvention DETR 2020 pour l'achat et la pose de stores intérieurs dans les classes de l'école de Reillanne ; adoption du plan de financement :

Dépenses : 11 228.33 HT

Recettes : Etat DETR (60%) 6 737.00 €

Autofinancement (40%) : 4 491.33 €

● Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec deux abstentions, approuve l'adhésion de la commune à l'avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire de la CCHPPB ;

● Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec deux abstentions décide de verser la somme de 527.00 € relative au financement de l'étude de l'Eurovéloroute 8 au parc du Luberon.

● Suite à la turbidité régulière de l'eau et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'abandon pour la consommation humaine de la source naturelle alimentant la station de pompage communale de la Fare.

● Pour soutenir la réhabilitation de l'habitat et notamment avec un accès prioritaire des aides de l'ANAH et l'éligibilité au dispositif DENORMANDIE dans l'ancien, pour maîtriser le foncier avec droit de préemption renforcé notamment sur les locaux artisanaux et commerciaux, pour faciliter les projets à travers les dispositifs expérimentaux, après en avoir délibéré, à la majorité avec 12 voix pour et 2 abstentions le conseil municipal sollicite une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Jeudi 21 janvier 2020

● Le conseil municipal avec 1 abstention, approuve le principe de réhabilitation de l'ilot du Château sur la base du dossier RHI présenté, valide le dossier de demande d'éligibilité, valide le montant prévisionnel des études s'élevant à 41 200 €HT, sollicite auprès de l'Anah les aides au taux maximum pour cette opération (70%), s'engage à financer le reste à charge de cette opération, autorise Mme le Maire à déposer ce dossier auprès des services de l'ANAH.

● Le conseil municipal, 9 voix pour et 2 abstentions, décide d'autoriser le maire à prescrire par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU (*Il s'agit de déplacer l'emplacement réservé n°2/13 - mis en place pour la création d'une piste cyclable - sur la limite nord de la parcelle W 51 et le long du chemin d'exploitation n° 66, dans le but de pouvoir autoriser la création d'une retenue collinaire pour un agriculteur*).

● Après en avoir discuté, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le maire à signer la convention commune/Léo Lagrange Méditerranée pour l'organisation d'accueil collectif de mineurs pour l'année 2020 pour un montant de 70 134.88 €.

● Demande d'aide financière au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) pour la restauration du presbytère à hauteur de 30%. Plan de financement approuvé à l'unanimité :

Dépenses : 11 918.40 € HT

Recettes : DRAC 40% 4 767.36 €

Autofinancement 3 575.52 € ; FRAT 3 575.52 €

● Madame le maire rappelle que l'aide financière sollicitée dans le cadre des amendes de police pour l'acquisition de deux radars pédagogiques a été versée par le conseil départemental. Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention autorise Madame le maire à mandater la dépense dont le montant s'élève à la somme de 4 500 €.

TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS APRÈS LES INTEMPÉRIES



Chemin des amandiers



Route du Largue



Vie municipale

RÉUNION DU QUARTIER DU CAÏ

Nous continuons à aller à la rencontre des habitants pour recueillir les demandes, les réflexions et les propositions.

Le 8 janvier à 18h à la salle des fêtes s'est tenue une réunion pour le quartier de la montée du Caï et du chemin du Largue. Une bonne vingtaine de personnes a répondu à l'invitation.

Les sujets abordés ont porté sur :

- Les dégâts occasionnés par les fortes pluies et les inondations. L'accent a été mis sur une vigilance nécessaire sur les eaux de ruissellement qui augmentent les risques d'inondations.
- Les haies ne sont pas toujours taillées correctement par leur propriétaire, ce qui gêne la circulation des piétons.
- Demande a été faite de mettre plus d'informations sur le site de la mairie.
- La déchetterie est largement fréquentée et c'est tant mieux.
- Les riverains appellent de leurs vœux une réflexion sur la circulation et le mauvais état de l'asphalte de la montée du Caï. Certains ont proposé de mettre cette voie à sens unique (sauf riverains et/ou installer des chicanes)
- Le projet de l'éco-quartier a été largement abordé. Plusieurs personnes ont déploré qu'il n'y ait pas eu une consultation et une information plus précoces. Ce dossier suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes au sujet du financement, de l'augmentation de la circulation, du bruit et des désagréments pendant les travaux, des activités des entreprises qui vont s'y installer. Madame la maire et les élus présents ont répondu précisément aux nombreuses questions.

LE REPAS DU CCAS

Cette année encore, le CCAS a offert aux anciens de Reillanne, le choix entre un panier de produits locaux, un repas festif ou deux bons d'achats à utiliser dans les commerces de Reillanne.

Le repas de Noël a été préparé par le restaurant « La Pastorale » et l'animation musicale assurée par « la Sonatine ». Comme à l'accoutumée, l'ambiance a été joyeuse. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

Pour ce qui est de la voirie, c'est dorénavant une compétence de l'intercommunalité auprès de qui la commune demande intervention. Pour l'année 2020, des travaux sont prévus à la montée du Caï. Les haies doivent être taillées régulièrement par les propriétaires. Si les services communaux étaient amenés à effectuer ces travaux, ceux-ci seraient à la charge des propriétaires concernés. Quant aux objets qui tombent des véhicules sur le chemin du Largue, la vigilance et la civilité des usagers sont demandées.

Une information sur l'éco-quartier a été distribuée à tous les habitants afin de répondre aux questions et dissiper les inquiétudes. Une présentation des différents projets a été faite en mairie avec quatre permanences d'élus. A la demande de la commune, et afin d'apporter des précisions techniques sur le projet, les entreprises la Serpentine et Climaspère ont été présentes à une permanence, ainsi que Philippe Chiffolleau (PNRL) qui assiste la commune dans le pilotage du projet.

Si tout projet suscite des appréhensions, il est envisageable qu'il amène aussi des solutions et du renouveau dans le quartier concerné, par une nécessaire réflexion d'ensemble sur la circulation des véhicules et des piétons.

La réunion s'est prolongée par un verre de l'amitié et des échanges plus informels, permettant de mieux se connaître.

Marie Buchy

Les paniers ont été distribués un après-midi à la salle des fêtes en présence des élèves de l'école de Reillanne. Après la distribution et quelques chants, un goûter a été servi pour le plus grand plaisir des gourmands.

Un grand merci à Monsieur et Madame Valette, épicerie Proxi, qui ont offert des chocolats à tous les élèves de l'école de Reillanne.



Vie municipale

VŒUX 2020



Le 31 janvier 2020, Claire Dufour et le conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population de Reillanne rassemblée à la salle des fêtes, suivi d'un moment convivial.

LE CIMETIÈRE COMMUNAL, UN LIEU DE MÉMOIRE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Depuis quelques décennies, les pratiques funéraires évoluent, et la crémation est devenue très répandue. Pour cette raison, nous souhaitons évoquer ici la destination des cendres des défunts. Au cimetière, un espace appelé cinéraire, actuellement en cours de réaménagement, leur est réservé.

Dans le cas d'une crémation, l'urne renfermant les cendres du défunt doit être conservée au crématorium durant un délai maximum d'un an, en attendant la décision de la famille. Selon l'article 16 du code civil, « le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence ». Dans le respect de la législation, quelle destination peut-on donner aux cendres de nos proches ?

Plusieurs options s'offrent aux familles :

• **Disperser les cendres dans la nature : quelques règles à respecter.** La loi autorise la dispersion des cendres humaines dans la nature. Toutefois, les familles ne peuvent le faire sur la voie publique ni dans un cours d'eau. Dans la mer, une distance de 300 mètres avec le rivage doit être respectée. Seule obligation, la famille doit informer la commune de naissance du défunt de la date et du lieu de dispersion de ses cendres, afin que cette

mention soit inscrite en marge de l'acte de naissance du défunt, dans l'intérêt des familles.

• **Enterrement l'urne cinéraire**

Il s'agit alors d'une inhumation en pleine terre ou dans un caveau. Pour ce type de sépulture, la concession, c'est-à-dire le droit de disposer d'une parcelle du terrain communal du cimetière, est de 30 ans, pour un coût actuel de 1 650 €. Elle est renouvelable autant de fois que la famille le souhaite, selon le tarif en vigueur.

• **Conserver l'urne dans le columbarium**

Les niches installées au columbarium du cimetière de Reillanne peuvent contenir deux ou trois urnes d'une même famille, et une plaque peut y être apposée. La concession de ces niches est de 30 ans, pour un coût de 600 €. Comme pour une sépulture, elle est renouvelable autant de fois que la famille le souhaite, au tarif en vigueur.

• **Disperser les cendres du défunt au jardin du souvenir**

Le Jardin du Souvenir est libre de droits. Toute famille peut en faire la destination des cendres d'un défunt, dans le mobilier mis à disposition. Elle peut apposer, à ses frais, une plaque mémorielle sur un support prévu à cet effet. Toutefois, la famille qui choisit le Jardin du Souvenir doit en faire la déclaration en mairie, dans l'intérêt des familles.

.../...



Vie municipale

Un tiers des sommes perçues par la commune pour les concessions des sépultures et des niches du columbarium est reversé au Centre Communal d'Aide Sociale (CCAS).

Par ailleurs, en sus du coût de la concession, les caveaux ou les niches sont facturées aux familles par l'entreprise funéraire qui les installe.

Pour tout renseignement concernant le cimetière, la mairie est à votre disposition.

Concernant les soins de conservation effectués à domicile, les familles peuvent consulter l'article 5 de l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions de réalisation des soins de conservation à domicile.

Isabelle Camus Isabelle Grenut

Durée et tarifs des concessions en vigueur en 2019

destination des cendres	durée concession	prix concession	taxe d'enregistrement	déclaration en mairie
sépulture	30 ans	1650 euros	25 euros	"
niche au columbarium	30 ans	600 euros	25 euros	"
Jardin du Souvenir	aucune	libre de droits	aucune	oui
dispersion dans la nature	"	"	"	mairie de naissance





Vie municipale

CARREFOUR DES GRANONS



A la demande des **habitants** du hameau des Granons, nous avons obtenu du conseil départemental de sécuriser la sortie sur la départementale. Des panneaux ont été installés dans le sens Manosque-Reillanne après le carrefour de Villemus et dans le sens Reillanne-Manosque (juste après le carrefour CD 100-CD14 et avant le hameau). Merci d'être vigilants sur ce changement de limitation de vitesse !

50

PLACE DE L'ORMEAU

Après consultation concernant la circulation place de l'Ormeau, le panneau « sens interdit » placé avant le porche sera retiré, le double sens avant l'accès à la place de la Libération, rétabli.

TRANSPORTS PUBLICS : ON A BIEN FAIT DE RENDRE VISITE AU CONSEIL RÉGIONAL

La question du pass Zou avait mis le feu aux poudres. Par la suite, la suppression de la navette de Manosque à la mi-journée et de la desserte de la gare TGV le samedi matin imposait une rencontre avec le responsable technique des Transports publics de la Région Sud (ex PACA), Mr Yannick Lloret.

Comme vous le savez, une délégation d'élus et d'usagers a été reçue le 7 novembre 2019. Les échanges furent parfois tendus mais nous repartions avec l'assurance que l'offre de la région serait revue pour tenir compte des besoins des usagers largement exprimés ce jour-là. Nous avons aussi insisté sur la nécessité d'une information plus respectueuse du public. Les responsables du dossier ont fini par nous transmettre leurs propositions en toute fin d'année. Nous avons obtenu le rétablissement de la navette partant de Reillanne à 13h une fois par semaine, le

mercredi. La région rétablit la rotation sur Avignon le samedi matin avec arrivée à la gare routière et correspondance vers la gare TGV. La question du remboursement du Pass Zou sera vue avec la communauté de communes dans le cadre du prochain budget communautaire.

Il n'est pas question de crier victoire. Le transfert de la compétence transport au conseil régional a marqué, comme on pouvait s'y attendre, un recul en terme de service et de coût.

Cependant notre mobilisation a permis de revenir sur certaines dispositions au profit des usagers. Nous devons rester vigilants, et continuer d'exiger l'amélioration du service.

Plus que jamais, sur ce sujet sensible, les élus restent à l'écoute de vos observations et de vos revendications.

Pierre Weber



REPRISE DES ATELIERS

« BIEN VIEILLIR PAR LE MOUVEMENT ET LA RELAXATION »

L'association « Brain Up », basée à Marseille, propose à nouveau à Reillanne ses ateliers de bien-être en direction des retraités autonomes et indépendants. L'objectif est d'organiser des actions de prévention-santé qui participent au bien-vieillir et facilitent l'autonomie sous la forme d'ateliers pédagogiques et pratiques. « Brain-up » intervient en région sud-est et en Corse et s'appuie sur un réseau de psychologues, sophrologues, art-thérapeutes et diététiciens. Ces actions sont financées et soutenues par les caisses de retraite qui se sont rendues compte que la prévention faisait ses preuves en matière de maintien de l'autonomie.

Comme la fois précédente, plusieurs types d'ateliers seront proposés sur les thèmes du sommeil, la diététique, la mémoire, la relaxation. Ces activités ont aussi pour objectif de

favoriser la détente, la bienveillance, la convivialité et le lien social. Le CCAS de Reillanne soutient cette initiative.

Le premier atelier : « détente et mobilisation corporelle » permettra, par des exercices de respiration et de relaxation, de stimuler les fonctions cérébrales, gérer le stress et renforcer le bien-être grâce à une approche ludique et positive. Cet atelier, entièrement gratuit pour les participants, comprend 5 séances de 2 heures. Il sera animé par Valérie Mignucci art-thérapeute et professeur de yoga.

Il se déroulera le mercredi de 15h à 17h à la salle des fêtes à partir du 11 mars et jusqu'au 8 avril sous condition d'au moins 10 inscriptions (en mairie).

MB et VM

LA STRADA

Bonjour à toutes et à tous,
Les neufs bénévoles du cinéma itinérant de Reillanne " la Strada " (Mireille, Eva, Marguerite, Corinne, Françoise, Patrick, Gilbert et nouvellement Corinne et Jean-Yves) vous souhaitent la bienvenue. Nos cinéphiles apprécient de pouvoir boire une boisson chaude ou froide avant la séance, et pour cette nouvelle saison, nous continuons de privilégier la proximité et l'environnement, en choisissant les tisanes biologiques de notre artisane Gwenn, des cafés et thés équitables (thé fralib) et des sirops. Les boissons sont à participation libre. Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle, sa neutralité dans le choix des films et la subvention donnée à l'association du cinéma itinérant indépendant " La Strada ", indispensable à sa survie.

La saison 2020 de la Strada de Reillanne a bien démarré avec " It must be heaven " d' Elie Suleiman, un film apprécié par la plupart des quarante spectateurs. La séance suivie de la traditionnelle galette des rois (et reines) a permis de partager un excellent moment de convivialité.

Le documentaire " Système K. " de Renaud Barret sur la relation entre la culture populaire et le pouvoir

autoritaire au Kinshasa a été très apprécié.

Samedi 29 février, soirée événement en coopération avec la librairie " Regain " qui invite l'écrivaine Danielle Bleitrach à discuter du film que l'on projetera " Tout ce qu'il me reste de la révolution " de Judith Davis, et de son livre *Le Temps retrouvé* d'une communiste paru aux éditions Delga.

Samedi 14 mars, nous faisons une double séance de détente: à 18h00 " L'extraordinaire voyage de Marona ", film d'animation pour enfants et adultes sur l'empathie sans faille d'une petite chienne Marona. Puis, à 20h30 une comédie de Manele Labidi " Un divan à TUNIS ", l'histoire de Selma Derwish, 35 ans qui, après avoir exercé en France, ouvre son cabinet de psychanalyse dans une banlieue populaire de Tunis. Les débuts sont épiques, entre ceux qui prennent Freud et sa barbe pour un frère musulman et ceux qui confondent séance tarifée avec "prestations tarifées"...

Nous voyons bien ici l'importance de la défense de NOTRE cinéma itinérant qui permet en toute liberté de diffuser des films impossibles à voir dans les grands complexes, en haute qualité numérique, dans un confort appréciable grâce à nos coussins, et en toute convivialité.



Vie du village

DES INONDATIONS RECORD ET D'IMPORTANTES DÉGÂTS SUR LA COMMUNE



L'automne 2019 a été particulièrement pluvieux sur l'ensemble de la région et particulièrement sur notre territoire de Haute-Provence. Entre septembre et fin décembre on a compté pas moins de 7 épisodes méditerranéens.

A la fin novembre, la terre saturée d'eau, ne pouvait plus absorber le haut niveau des précipitations. Des cumuls de 40 à 80mm d'eau, voire 100 à 120mm sur les reliefs ont été enregistrés les 1^{er} et 20 décembre 2019.

Le 1^{er} décembre en début d'après midi les interventions se sont multipliées pour les pompiers de Reillanne. Leur journée a été longue. Qu'ils soient une fois de plus remerciés pour leur dévouement et leur efficacité. Le Largue est sorti de son lit et atteint jusqu'à 25 mètres de large par endroit. Les voies communales ont payé un lourd tribut aux intempéries. Un peu partout le ravinement a emporté le revêtement et des bouts de voirie. Déchaîné, le torrent de Valvissorgues a emporté une partie de la route entre La Fare et le Moulin Délestic. L'exploitation de Louise Calais et Pierre Maulet a été coupée du monde. Des terres agricoles ont été submergées, les serres de Sylvain Musseri dévastées. Ailleurs, de nombreux chemins d'accès sont endommagés ou coupés par des éboulements comme celui qui mène à la propriété de la famille Ozoux et au cabanon de Céline Beauvois.

Dans la propriété « Le Verger » de Madame



De Courtens, en contrebas du village, un mur a cédé et une locataire a dû être évacuée. Grâce à la solidarité des habitants nous avons pu la reloger provisoirement dans la soirée. Le bas de la route qui mène à Montjustin, la maison et le terrain de notre maire, Claire Dufour ont été inondés. Les terres agricoles et la départementale vers Céreste disparaissaient sous les eaux qui formaient par endroit un vaste lac.

Dès le lundi 2 décembre les personnels communaux ont procédé à l'évaluation des dégâts et aux premiers travaux d'urgence sur la voirie en particulier. Devant la gravité de la situation notre municipalité a obtenu de la préfecture un arrêté de catastrophe naturelle.

Malheureusement, 18 jours plus tard, le 20 décembre notre département est de nouveau placé en vigilance orange pluies et inondations et Reillanne revivra encore une pénible journée. Devant la situation qui s'annonçait, la municipalité a pu déplacer le marché de Noël au samedi 21 grâce à la compréhension de tous les participants, qu'ils en soient ici remerciés.

Ces heures difficiles ont permis de constater une nouvelle fois l'engagement et le dévouement de tout le personnel communal. A l'occasion de cet article dans notre bulletin, la municipalité tient à les remercier chaleureusement.



Pierre Weber



Agenda



**Randonnées avec
« Rando Reillanne »**
tous les mardis matin et
vendredis à la journée
RDV sur la place à 7h30
Rens. 06 95 33 46 50
<https://randoreillanne.jimdo.com/>

Lotos
à la Paroisse dimanche 1^{er} mars

Don du sang
Prochaines collectes :
vendredi 27 mars 2020
15h00 -19h30 salle des fêtes



LES RESTAURANTS DU CŒUR
INSCRIPTIONS
Pour la Campagne Hiver 2018-2019

Si vous avez besoin d'une aide,
le Centre Itinérant se déplace
à REILLANNE 06 46 50 32 45

Du 17 au 20 avril 2020
une caravane aux couleurs de la BD
dans la cour de l'école de Reillanne

Jean
GIONO
50
ans 1970-2020



Durant toute l'année 2020, une caravane habillée aux couleurs de la BD « Le chant du monde », adaptation du célèbre roman éponyme de Giono, va sillonner la Région Sud et faire escale dans les médiathèques, lycées, manifestations littéraires et autres lieux culturels. En partenariat avec la bibliothèque et la librairie Regain, la municipalité s'est positionnée pour faire venir la caravane à Reillanne.

Cette caravane exposition insolite invite le public à découvrir le processus de création de la bande dessinée de Jacques Ferrandez et le travail d'adaptation qu'il a effectué à partir du texte original du roman de Jean Giono.

A bientôt à bord de la caravane !

À l'occasion du cinquantenaire de la mort de l'écrivain Jean Giono (1895-1970), la Provence orchestre l'année Giono.



Vous avez 16 ans et +
Le basket vous intéresse ?
Rejoignez l'équipe au city stade le vendredi à 18 h 30



Informations pratiques

Permanence des élus (sur rendez-vous)

Claire Dufour, maire	sur rendez-vous
Pierre Weber	sur rendez-vous
Muriel Lavault	sur rendez-vous
Lucien Silvy	sur rendez-vous
Francis Marguerite	sur rendez-vous

Mairie Cours Thierry d'Argenlieu 04 92 76 42 07

Site : mairiereillanne.com

Fax 04 92 76 44 59, mairie.reillanne04@orange.fr ou com.reillanne@orange.fr

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi **8h – 12h et 13h30 – 17h30**

Mercredi et vendredi **8h – 12h**

En cas d'urgence ou d'incident grave sur le domaine public, merci de contacter le responsable des services techniques, monsieur Guillaume Pra au 06 33 98 82 64

Etat civil

Naissances

Mariages

Décès

Jacky Perani	23 décembre 2019
Marcel Richaud	3 mars 2020

Horaires de la Ressourcerie

- jeudi	9 h 30 – 11 h 30
- Vendredi	16 h – 18 h
- Dimanche	10 h 30 – 12 h 30

Office de tourisme :

Cours Thierry d'Argenlieu 04 92 76 45 37

Email : tourisme@reillanne-en-provence.com

Site : www.reillanne-en-provence.com

Marchés hebdomadaires : tous les jeudis et dimanches matin sur la place de la Libération ainsi que le poissonnier tous les vendredis matin avec marché des producteurs et artisans sur la place

Responsable marché pour les emplacements : Valérie Cerulei (06.07.33.34.69) ou s'adresser en mairie

Bibliothèque :

Mercredi 17 h – 19h et jeudi et samedi 10h – 12h.

Crèche : 04 92 76 42 49 – directrice : Virginie Sossi

Musée des Amis des Arts :

Ouvert pendant les expositions ou sur rendez-vous au 04 92 76 42 46 - Présidente Mme Angélique Pasternak

Assistante sociale : tous les mardis matin en mairie sur RDV au 04 92 30 39 70

ADMR sur rendez-vous avec Madame Isabelle Conizio 04 92 79 01 40

Permanence Secours populaire 1^{er} jeudi de chaque mois de 14h à 16h salle à côté de la Poste

Architecte du Parc du Luberon (conseil architectural et conseil pour la rénovation énergétique)

sur rendez-vous auprès de la mairie de 13h30 à 15h30

décembre : mardis 3 et 17 et jeudi 19

janvier : mardis 14 et 28 et jeudi 9

février : mardis 11 et 25 et jeudi 6

Déchetterie : lundi, mercredi, vendredi après midi 13h30/17h samedi matin 8h30/12 h

NUMÉROS IMPORTANTS

Médecins :

- . Joëlle Bellaïche 04 92 76 40 63
- . Alain Dufour 04 92 76 45 48 / 06 07 49 73 13
- . Jacques Sigaud 04 92 75 60 59 / 06 76 55 53 80

Infirmières :

- . Lafon-Camus Isabelle } 06 88 49 31 85
- . Massuco Audrey }
- . Rapuzzi Véronique 06 08 06 52 97

Kinésithérapeutes :

- . Jean-Jacques Duconseille 04 92 76 66 14
- . Valérie Tordjman 06 74 28 71 40
- . Evelyne Dréviillon } 04 92 72 71 86
- . Fabienne Pruvost }

Ostéopathes :

- . Rapuzzi Véronique 06 08 06 52 97
- . Besson Moïra 06 99 19 31 83

Orthophoniste :

- . Isabelle Béhar 06 82 09 87 92

Taxis du Luberon : 06 82 44 15 71 et 06 72 92 88 64

La Poste : 04 92 76 54 15

Gendarmerie de Céreste : 04 92 79 00 01

Pompiers 18

Numéro d'urgence international : 112

Police 17